ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

sports scolaires et universitaires

Question écrite n° 57731

Texte de la question

M. Christian Ménard * attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le souhait de nombreux enseignants et parents d'élèves de maintenir l'éducation physique et sportive dans le « socle commun des enseignements fondamentaux », en raison notamment des rôles que peut jouer cette matière dans le domaine social ou pour lutter contre l'obésité et la violence. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer si de telles mesures sont d'ores et déjà envisagées.

Texte de la réponse

Le projet de loi d'orientation pour l'avenir de l'école ne remet pas en cause la place de l'éducation physique et sportive dans la formation des jeunes. Il n'apporte aucune modification aux articles législatifs concernant l'éducation physique et les activités sportives. L'EPS est une discipline obligatoire à l'école et au collège et le restera. Son rôle fondamental dans la formation, l'épanouissement des élèves et leur santé est explicitement rappelé dans le rapport annexé au projet de loi. En outre, l'éducation physique et sportive continuera de faire l'objet d'une évaluation au brevet et au baccalauréat.

Données clés

Auteur : M. Christian Ménard
Circonscription : Finistère (6e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 57731
Rubrique : Éducation physique et sportive
Ministère interrogé : éducation nationale
Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 15 février 2005, page 1524
Réponse publiée le : 8 mars 2005, page 2454